

## LISTE DES DELIBERATIONS du 12 janvier 2023

n° délibération	Objet de la délibération	Annexes	En exercice	Votants	Vote	Descriptif du vote												
2023_01_001	Désignation du secrétaire de séance [5.2]		32	28	Adoptée à l'unanimité	APPROUVE la désignation de Madame Karine BOURDÉ en tant que secrétaire de la séance.												
2023_01_002	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2022 [5.2]	13/01/23	32	28	Adoptée à l'unanimité	APPROUVE le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2022.												
PV INSTALLATION CM 2022_05	Procès-verbal installation nouveau conseiller municipal suite à démission	13/01/23	33			DRESSE le procès-verbal d'installation du nouveau conseiller municipal suite à la démission d'un élu.												
tableau municipal	Tableau municipal 2023_01	13/01/23	33			ETABLIT le tableau municipal 2023_01 : modification n° 3 tableau municipal 2020												
2023_01_003	Marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire J Faramin _ décision d'attribution [1.1]		33	24	Adoptée à la majorité	AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour les lots 1, 2, 4, 5 et 6 pour un montant prévisionnel de 1 405 749,16 € HT												
INFORMATION	Implantation d'une antenne relais opérateur FREE MOBILE au Pré du Pont Ory _ parcelle AK 327 [2.2]		33			EST INFORME de l'implantation d'une antenne relais opérateur FREE MOBILE au Pré du Pont Ory, parcelle AK 327 [2.2]												
2023_01_004	Précisions relatives à la vente de 2 351 m <sup>2</sup> pris sur les parcelles ZK 5p, ZK 77p et ZK 78p – ZA de la Gautrais [3.2]		33	24	Adoptée à la majorité	CONFIRME l'aliénation de 2 383 m <sup>2</sup> pris sur les parcelles ZK 5, ZK 77 et ZK 78 pour un montant de 134 460 € ventilé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; 167 m<sup>2</sup> de la parcelle ZK 5 au prix de 20 €/m<sup>2</sup></li> <li>&gt; 1 010 m<sup>2</sup> de la parcelle ZK 77 au prix de 94 €/m<sup>2</sup></li> <li>&gt; 1 206 m<sup>2</sup> de la parcelle ZK 78 au prix de 30 €/m<sup>2</sup></li> </ul> PRECISE que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.												
2023_01_005	Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel _habilitation du CDG d'Ille-et-Vilaine [4.1 et 4.2]		33	29	Adoptée à l'unanimité	DECIDE que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine est habilité à souscrire pour le compte de la Ville des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.												
2023_01_006	TABLEAU DES EFFECTIFS au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 [4.1]	15/01/23	33	26	Adoptée à la majorité	APPROUVE Le tableau des effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2023												
2023_01_007	Instauration de la commission obligatoire ACCESSIBILITE et désignation des membres suite à démission d'un membre [5.2]		33	29	Adoptée à l'unanimité	DESIGNE les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite commission : M GUEE, A ANGOSTO, JF MAIBACH, M GUERIN, J MARTIN et V PALARIC.												
2023_01_008	Elections des membres de la commission d'appel d'offres et MAPA suite à la démission d'un titulaire [5.2]		33	29	Adoptée à l'unanimité	DESIGNE les membres titulaires : C LE FUR, F BRICHE, P BUNOUF, J DESPRES et T VERNEY et les membres suppléants : D COMMEUREUC, M GUEE, K BOURDE, L UDIN et V PALARIC.												
2023_01_009	Renouvellement des membres élus du CCAS suite à la démission d'un conseiller municipal [5.2]		33	29	Adoptée à l'unanimité	DESIGNE les conseillers municipaux comme membres du CCAS : M GUEE, F BRICHE, C LE FUR, A ANGOSTO, J QUINTIN et V PALARIC.												
2023_01_010	Budget assainissement collectif Montauban-de-Bretagne – Fixation des tarifs 2023 [7.1]		33	30	Adoptée à l'unanimité	FIXE les tarifs de la redevance assainissement pour l'ensemble du territoire de la commune nouvelle de Montauban-de-Bretagne : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 5px;"> <tbody> <tr> <td style="width: 80%;">Part fixe/semestre</td> <td style="text-align: right;">7,39 €</td> </tr> <tr> <td>Part proportionnelle (m<sup>3</sup>)</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Le m<sup>3</sup> consommé</td> <td style="text-align: right;">0,93 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Industriels à partir de 25 001 m<sup>3</sup> et +</td> <td style="text-align: right;">0,308 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Le forfait annuel pour les fermes à 120 m<sup>3</sup> et puits particuliers</td> <td style="text-align: right;">232,19 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Part délégataire pour info</i></td> <td style="text-align: right;"><i>0,80 €</i></td> </tr> </tbody> </table> APPLIQUE les tarifs de la redevance assainissement à compter du 01/01/2023 pour le secteur de Montauban-de-Bretagne et à compter du 01/07/2022 pour le secteur de Saint-M'Hervon.	Part fixe/semestre	7,39 €	Part proportionnelle (m <sup>3</sup> )		Le m <sup>3</sup> consommé	0,93 €	Industriels à partir de 25 001 m <sup>3</sup> et +	0,308 €	Le forfait annuel pour les fermes à 120 m <sup>3</sup> et puits particuliers	232,19 €	<i>Part délégataire pour info</i>	<i>0,80 €</i>
Part fixe/semestre	7,39 €																	
Part proportionnelle (m <sup>3</sup> )																		
Le m <sup>3</sup> consommé	0,93 €																	
Industriels à partir de 25 001 m <sup>3</sup> et +	0,308 €																	
Le forfait annuel pour les fermes à 120 m <sup>3</sup> et puits particuliers	232,19 €																	
<i>Part délégataire pour info</i>	<i>0,80 €</i>																	
2023_01_011	Débat d'orientations budgétaires - exercice 2023 [7.1]	15/01/23	33	27	Adoptée à la majorité	PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires 2023.												

## LISTE DES DELIBERATIONS du 12 janvier 2023

n° délibération	Objet de la délibération	Annexes	En exercice	Votants	Vote	Descriptif du vote																			
2023_01_012	Restes à réaliser 2022 – Budget général Montauban-de-Bretagne [7.1]	15/01/23	33	30	Adoptée à l'unanimité	APPROUVE l'état des restes à réaliser 2022 du budget général de la commune nouvelle.																			
2023_01_013	Restes à réaliser 2022 – Budget annexe assainissement collectif [7.1]		33	30	Adoptée à l'unanimité	APPROUVE l'état des restes à réaliser 2022 du budget annexe assainissement collectif de la commune nouvelle.																			
2023_01_014	Demande de subvention au titre des amendes de police (dotation 2022_programme 2023) pour des équipements de sécurité [7.5]		33	30	Adoptée à l'unanimité	<p>DECIDE DE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer un aménagement pérenne pour sécuriser la rue de Brest avec création d'une chicane rond-point pour améliorer la sécurité en entrée d'agglomération, aux abords du groupe scolaire J Faramin et création d'une piste cyclable sur cette voie,</li> <li>➤ Créer une piste cyclable protégée ainsi qu'un cheminement protégé le long de la rue de Rennes ;</li> </ul> <p>PREND NOTE des coûts par opération d'aménagement :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>LOCALISATION</th> <th>DESIGNATION</th> <th>ESTIMATION HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rue de Rennes</td> <td>Aménagement giratoire et liaisons douces</td> <td>429 170,00</td> </tr> <tr> <td>Rue de Brest</td> <td>Aménagement sécurité</td> <td>13 805, 30</td> </tr> </tbody> </table>	LOCALISATION	DESIGNATION	ESTIMATION HT	Rue de Rennes	Aménagement giratoire et liaisons douces	429 170,00	Rue de Brest	Aménagement sécurité	13 805, 30										
LOCALISATION	DESIGNATION	ESTIMATION HT																							
Rue de Rennes	Aménagement giratoire et liaisons douces	429 170,00																							
Rue de Brest	Aménagement sécurité	13 805, 30																							
2023_01_015	Aménagement de voirie _ Demande DETR 2023 au titre des équipements de sécurité [7.5]		33	30	Adoptée à l'unanimité	<p>CONFIRME la réalisation des différents projets d'aménagement de voirie éligibles à la DETR, et APPROUVE le plan de financement de la manière suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">PROGRAMME 70 – aménagement rue de Rennes</th> <th colspan="4">RECETTES</th> <th>DEPENSES (HT)</th> </tr> <tr> <th>DETR</th> <th>Autres financeurs</th> <th>Participation Communauté de communes</th> <th>Financement de la ville</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>90 000 €</td> <td>Montant à déterminer</td> <td>100 000 €</td> <td>239 170 €</td> <td>429 170 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	PROGRAMME 70 – aménagement rue de Rennes	RECETTES				DEPENSES (HT)	DETR	Autres financeurs	Participation Communauté de communes	Financement de la ville		90 000 €	Montant à déterminer	100 000 €	239 170 €	429 170 €			
PROGRAMME 70 – aménagement rue de Rennes	RECETTES				DEPENSES (HT)																				
	DETR	Autres financeurs	Participation Communauté de communes	Financement de la ville																					
90 000 €	Montant à déterminer	100 000 €	239 170 €	429 170 €																					
2023_01_016	Programme d'investissement n°89_ rénovation du groupe scolaire J FARAMIN _ Demandes DETR 2023 [7.5]		33	30	Adoptée à l'unanimité	<p>CONFIRME la réalisation du projet de rénovation énergétique du groupe scolaire J FARAMIN présenté et estimé à 1 675 000,00 € HT et APPROUVE le plan de financement de la manière suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ROGRAMME</th> <th colspan="3">RECETTES</th> <th>DEPENSES (HT)</th> </tr> <tr> <th>DETR</th> <th>Autres financeurs</th> <th>Financement de la ville</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranche ferme</td> <td>210 000 €</td> <td>A déterminer</td> <td>625 000,00 €</td> <td>835 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tranche optionnelle</td> <td>210 000 €</td> <td>A déterminer</td> <td>630 000,00 €</td> <td>840 000,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	ROGRAMME	RECETTES			DEPENSES (HT)	DETR	Autres financeurs	Financement de la ville		Tranche ferme	210 000 €	A déterminer	625 000,00 €	835 000,00 €	Tranche optionnelle	210 000 €	A déterminer	630 000,00 €	840 000,00 €
ROGRAMME	RECETTES			DEPENSES (HT)																					
	DETR	Autres financeurs	Financement de la ville																						
Tranche ferme	210 000 €	A déterminer	625 000,00 €	835 000,00 €																					
Tranche optionnelle	210 000 €	A déterminer	630 000,00 €	840 000,00 €																					
INFORMATION	Voirie : dénomination et numérotation de voies_ nouvelles voies privées [8.3]		33			EST INFORME de la dénomination et numérotation de nouvelles voies privées.																			
2023_01_017	Environnement : Avis sur dossier d'extension de l'unité de méthanisation SAS BIOGAZ-IFF soumis à consultation publique [8.8]		33	22	Adoptée à la majorité	EMET un avis FAVORABLE avec réserves au projet.																			

date d'affichage 16/01/2023

date de mise en ligne 13/01/2023

Renvoi au contrôle légalité et affichage : 31/01/2023 suite à erreur matérielle sur la date de convocation du conseil municipal